



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2019

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le jeudi 19 décembre 2019 à 20h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absent à cette séance, monsieur le conseiller David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, Me Linda Chau, greffière adjointe, madame Annie Germain, trésorière et monsieur Stéphane Brochu, assistant trésorier sont présents.

638-12-19

VENTE PAR LA VILLE DE PARTIES DES LOTS 2 870 194, 3 137 539 ET 3 137 537 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONTÉE SAINT-RÉGIS

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De vendre à 9409-9199 Québec inc. une partie des lots 2 870 194, 3 137 539, 3 137 537 (montée Saint-Régis) du cadastre du Québec, pour le prix de 2 137 927 \$, plus les taxes applicables, le tout aux conditions contenues au projet d'acte soumis et convenues par les parties.

De retirer le caractère de rues aux parties des lots 3 137 539 et 3 137 537 ainsi vendus et de décréter leur fermeture;

Ladite parcelle du lot 2 870 194 est d'une superficie de 7018,4 mètres carrés et est plus amplement décrite à une description technique préparée le 12 décembre 2019 par Vital Roy Arpenteur-géomètre, sous le numéro 53389 de ses minutes;

Ladite parcelle du lot 3 137 537 est d'une superficie de 364,7 mètres carrés et est plus amplement décrite à une description technique préparée le 12 décembre 2019 par Vital Roy Arpenteur-géomètre, sous le numéro 53389 de ses minutes;

Ladite parcelle du lot 3 137 539 est d'une superficie de 2134,6 mètres carrés et est plus amplement décrite à une description technique préparée le 12 décembre 2019 par Vital Roy Arpenteur-géomètre, sous le numéro 53389 de ses minutes;



No de résolution
ou annotation

L'acheteur désignera le notaire de son choix, assumera les frais de préparation de l'acte de vente, le coût de leur publication et des copies requises de même que tous les frais découlant des services d'un arpenteur-géomètre.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment l'acte de vente et tous les documents nécessaires à l'ouverture d'un compte en fidéicommiss spécial au nom du vendeur.

D'abroger la résolution numéro 155-03-19 « Position de la Ville – Offres d'achat du lot 2 870 194 du cadastre du Québec ».

639-12-19

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2019-00168 – LOTS COIN MONTÉE SAINT-RÉGIS ET RUE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que la compagnie 9409-9199 Québec Inc. dépose une demande de PIIA visant à regrouper les lots 2 870 194 (partie), 3 137 537 (partie) et 3 137 539 (partie) du cadastre du Québec afin de créer le lot 6 343 654 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire de l'arpenteur-géomètre Vital Roy numéro de dossier 29379-00, minute 52965 (plan A du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire);

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2019-00168 faite par 9409-9199 Québec Inc, visant le regroupement des lots 2 870 194 (partie), 3 137 537 (partie) et 3 137 539 (partie) du cadastre du Québec afin de créer le lot 6 343 654 du cadastre du Québec, telle que déposée.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1642-19

Avis de motion est donné par monsieur André Camirand, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020.

Monsieur André Camirand dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020.



No de résolution
ou annotation

640-12-19

EMPRUNT AU FONDS DE PARC

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le Programme Triennal d'Immobilisations 2020-2021-2022 (PTI);

CONSIDÉRANT que plusieurs projets prévoient une affectation par le fonds de parc;

CONSIDÉRANT que les achats ou travaux à réaliser en 2020 sont les suivants :

PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DE PARC EN 2020		
#	TITRE	2020
1	BUTTE AVEC DES ARBRES DERRIÈRE LA RUE LAUTREC	40 000
2	REVITALISATION DES ABREUVOIRS	20 000
3	REVITALISATION DU MOBILIER URBAIN	20 000
TOTAL DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DE PARC		80 000

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à emprunter jusqu'à une somme maximale de 80 000 \$ au fonds de parc en vue de la réalisation des projets de butte avec des arbres derrière la rue Lautrec, de revitalisation des abreuvoirs et de revitalisation du mobilier urbain dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2020, 2021 et 2022 (PTI).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

641-12-19

AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA RÉALISATION DE DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le Programme Triennal d'Immobilisations 2020-2021-2022 (PTI);

CONSIDÉRANT que plusieurs projets prévoient une affectation au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que les achats ou travaux à réaliser sont les suivants :

PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT EN 2020		
#	TITRE	2020
1	2 ENTRÉES DE VILLE : MOSAIQUES CHUM ET CLUB PISCINE	25 000
2	AMEUBLEMENT RH	13 124
3	AMEUBLEMENT CONSEIL	11 375
4	AMÉNAGEMENT DU VÉHICULE #5-004 POUR LA SIGNALISATION	20 000
5	CONTENEURS SEMI-ENFOUIS AU PAVILLON DE LA BIODIVERSITÉ	26 219
6	ENLÈVEMENT TERRAINS DE PÉTANQUES PAVILLON BIODIVERSITÉ A L'INTERNE ET FOYER AU GAZ	15 000
7	ENTRÉE DE VILLE ST-FRANÇOIS-XAVIER	20 000
8	QDLG - AJOUT DE BOUTONS POUSSOIRS	7 500
9	QDLG - AMÉNAGEMENT DE LA TERRASSE	7 500
10	REMPLACEMENT DES THERMOS AUX FENÊTRES DU QUARTIER DE LA GARE	50 000
11	ACHAT DE 5 GLORIETTES ET 1 CHAPITEAU	15 000
12	BORNE SÈCHE	20 000
13	ACHAT D'UNE REMORQUE POUR BARRIÈRE DE FOULE	15 000
14	ACQUISITION D'UN BANC DE SCIE POUR COUPE DU BOIS DE FRÈNES ABATTUS	2 000
15	AUTORECUREUSE POUR PLANCHERS (NOUVEAU CENTRE MUNICIPAL)	7 500
16	BALANÇOIRE ADAPTÉE POUR AÎNES ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE	8 870
17	INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES (2 X 7,5k) HDV	15 000
18	REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION AU CENTRE CLAUDE HÉBERT	15 000
19	ACHAT DE CONTENEUR AVEC PORTES, ABRI RDD	10 000
20	REPROFILAGE DES FOSSES - COMITE CCA	25 000
21	TERRASSE CENTRE AQUATIQUE	20 000
22	BORNES ÉLECTRIQUES CENTRE AQUATIQUE	10 000
23	DISTRIBUTEUR D'EAU	8 000
24	FORÊT URBAINE (VERGER)	5 000
25	PANNEAUX SIGNALITIQUES VILLE	32 000
26	REMPLACEMENT DES POTEAUX DE BOIS - ÉCLAIRAGE	50 000
27	ŒUVRE D'ART BIBLIOTHÈQUE	50 000
TOTAL DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT		502 088



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser à cet effet le trésorier ou la trésorière adjointe à emprunter jusqu'à une somme maximale de 502 088 \$ au fonds de roulement en vue de la réalisation des projets énumérés au tableau ci-dessus dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2020, 2021 et 2022 (PTI), lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

642-12-19

EMPRUNT AU FONDS DE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le Programme Triennal d'Immobilisations 2020-2021-2022 (PTI);

CONSIDÉRANT que la gestion des caméras est prévue être assumée par le fonds de carrière puisque celles-ci contrôlent les entrées et sorties des camions de la Compagnie Lafarge;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à emprunter jusqu'à une somme maximale de 32 222 \$ au fonds de carrière en 2020 pour la gestion des caméras.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

643-12-19

AIDE FINANCIÈRE 2019 – EXPORAIL

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant souhaite maintenir son aide financière à Exporail via les gratuités offertes à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maintenir son accès à la salle du musée, laquelle peut contenir approximativement 335 places, et qu'elle souhaite pouvoir continuer d'offrir celle-ci à ses organismes communautaires et sportifs ainsi qu'à ses citoyens pour la tenue de leurs événements;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les Compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvre de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire n'a pas chargé et ne chargera pas les frais d'admission au musée du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 pour les résidents de Saint-Constant, sur présentation d'une preuve de résidence;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant accorde une aide financière de 46 950 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire, selon les modalités de versement prévues à l'article 4 a) de l'entente existante échue, et ce, conditionnellement à l'acceptation par l'Association de la présente résolution et à son engagement.

Que la Ville de Saint-Constant et l'Association canadienne d'histoire ferroviaire entreprennent les discussions pour convenir d'une entente prévoyant les modalités d'une aide financière, s'il y a lieu, au-delà de 2019.

De mandater le Service des affaires juridiques et greffe pour la production de l'entente devant être soumise à cet effet à l'Exporail.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-711-00-513.

644-12-19

POSITION DE LA VILLE – ADHÉSION – COLLECTE DES VOLUMINEUX ET DES FEUILLES DANS LES MULTILOGEMENTS

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point à l'ordre du jour.

645-12-19

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – RÉVISION DU TERME DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point à l'ordre du jour.

646-12-19

INTÉGRATION DE LA VILLE DE CANDIAC AVEC LA VILLE DE DELSON – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

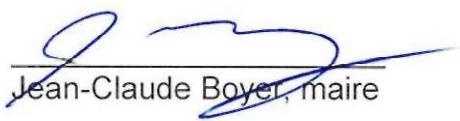
De retirer ce point à l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Linda Chau, greffière adjointe